

Communiqué de presse 14 décembre 2021

L'Entente pour l'Eau du Bassin Adour-Garonne : une synergie des politiques de l'eau qui démontre son efficacité

Une mobilisation des financeurs

Face à l'ampleur attendue des impacts du changement climatique dans le grand Sud-Ouest, les services de l'État, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, ont décidé de se mobiliser en créant l'Entente pour l'eau. Ce **partenariat unique en France coordonné par l'agence de l'eau et créé en 2018**, réunit Étienne Guyot, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne et président du conseil d'administration de l'agence de l'eau Adour-Garonne, Alain Rousset, président du Comité de bassin et président du conseil régional Nouvelle-Aquitaine, et Carole Delga, présidente du conseil régional Occitanie. Il permet de faire converger les politiques publiques de l'État, de l'Agence de l'eau et des Régions et de renforcer l'accompagnement des collectivités locales, des acteurs économiques et de tous les porteurs de projets qui s'engagent dans des actions d'adaptation au changement climatique.

Consciente qu'aucun levier ne permettra à lui seul de répondre à l'enjeu, l'Entente veut accélérer les initiatives répondant à l'adaptation au changement climatique. C'est ainsi qu'elle a lancé **7 appels à projets** en 2021 couvrant des thématiques très variées et permettant également de faire la promotion de solutions innovantes en mobilisant **63 M€ au total**. D'ores et déjà, les projets réalisés permettent **d'économiser plus de 7 millions de m3 annuels** soit l'équivalent des consommations annuelles des villes de Pau et Montauban.

Une synergie des financements

Les membres de l'Entente pour l'eau du bassin Adour-Garonne ont engagé plusieurs chantiers qui portent d'ores et déjà leurs fruits, par exemple :

- **Promouvoir de nouvelles pratiques agro-écologiques** sur la base de connaissances scientifiques en soutenant **24 projets pour un montant total de 2,3 M€ d'aide** pour un résultat de près de **5 millions de m3 d'économies d'eau en agriculture** ;
- **Inciter à recycler l'eau usée**, et viser 10% de réutilisation de nos eaux usées, en finançant **36 projets d'un montant de 29 M€ d'investissements** en travaux, études, expérimentations ;
- **Désimperméabiliser les sols** et proposer des aménagements alternatifs pour **300 000 m2 d'aménagements urbains**, soit l'équivalent de 1 500 terrains de tennis, pour un montant de travaux de 12,6 M€ aidés à hauteur de **8,4 M€** ;
- **Soutenir des filières agricoles réduisant l'impact en intrants sur l'eau**, en finançant 17 projets à hauteur de **4,1 M€**.
- **Optimiser des ouvrages existants dans un enjeu d'amélioration de la gestion de l'eau** permettant de restaurer un stock d'eau de 2,6 millions de m3 pour **5,4 M€ de travaux**.

Autant d'initiatives portées par l'Entente qui permettent de réduire les rejets au milieu naturel et d'alléger la pression de prélèvement sur la ressource en eau, en particulier sur les territoires qui connaissent des périodes de déficit hydrique importantes. Ces leviers s'appuient sur une approche intégrée de la gestion de l'eau.

La transition agricole comme enjeu d'avenir

Après le succès du forum Eau et Agricultures qui a rassemblé plus de 1 000 agriculteurs et acteurs économiques à Toulouse le 18 novembre dernier, l'État signera avec l'Agence de l'eau, les Régions, les deux Chambres régionales d'agriculture et les coopératives agricoles, un Pacte posant comme enjeu l'alliance de l'économie et de l'environnement.

À l'appui de ce Pacte, l'Entente lance un **appel à initiatives** pour déployer et faciliter **une transition agricole** répondant aux enjeux environnementaux et économiques. Cet appel à initiatives **lancé le 14 décembre 2021 et ouvert jusqu'au 11 mars 2022** permettra de recenser les projets engagés pour accélérer la transition agro-écologique du grand Sud-Ouest, en mobilisant l'aval des filières agricoles

Pour sécuriser la transition agro-écologique, l'accès à l'eau est primordial. La stratégie de gestion quantitative adoptée par le comité de bassin en septembre 2021 sera désormais déclinée par les Établissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) d'ici mars 2022, en lien avec les préfets coordonnateurs de sous-bassin, avec des solutions concrètes à la clé. Parmi elles, la technologie satellitaire est identifiée comme un outil complémentaire pour le suivi hydrique. Des données prévisionnelles à 6 mois sur les risques de sécheresse peuvent constituer un outil d'anticipation pour les filières agricoles et favoriser la mise en place d'une irrigation de résilience. Enfin, des investissements seront conduits par ailleurs sur les grands barrages pour augmenter le soutien à l'étiage.

L'ensemble de ces démarches doivent **permettre d'engager les filières agricoles du bassin dans une démarche de développement de l'agroécologie dès 2022**. Au-delà de l'engagement des filières, la volonté partagée des partenaires de l'Entente est de constater une **baisse des nitrates et des pesticides dans les eaux superficielles d'ici 2027**.

Contacts presse :

- **Préfecture de la région Occitanie, préfecture de Haute-Garonne :**
service-presse@occitanie.gouv.fr
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée :
Coralie Momboisse : coralie.momboisse@laregion.fr - Port. : 07 88 56 06 42
Région Nouvelle-Aquitaine :
Rachid Belhadj, presse@nouvelle-aquitaine.fr – Tél. : 05 57 57 02 75
Agence de l'eau Adour-Garonne :
Catherine Belaval : catherine.belaval@eau-adour-garonne.fr - Port. : 06 08 73 64 03